

**GRASSE (06) –  
RÉALISATION  
D'UNE ENSEIGNE  
ALIMENTAIRE**

**MAÎTRISE  
D'OUVRAGE : LIDL**

**CADRAGE  
ENVIRONNEMENTAL  
ET RÉGLEMENTAIRE**

**LES ANNEXES**

---

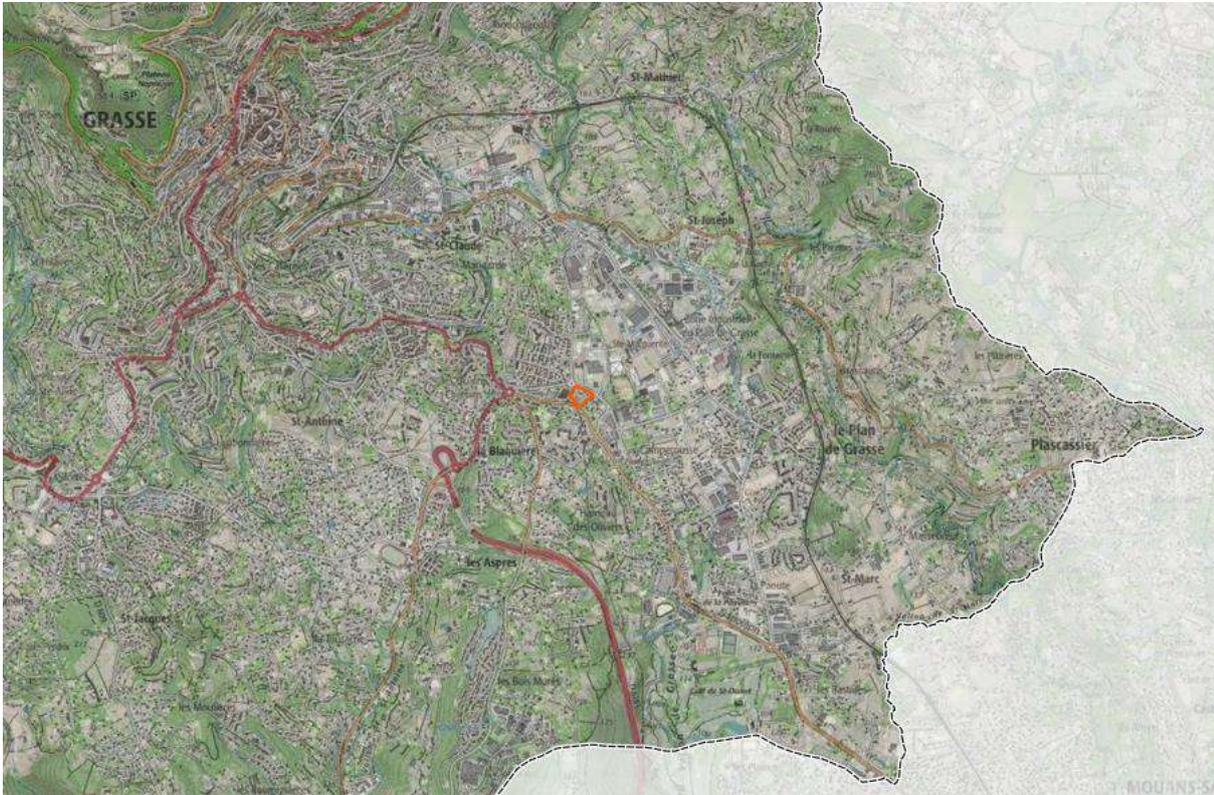
# SOMMAIRE

|    |   |   |
|----|---|---|
| 1. | ANNEXE 1 : PLAN DE SITUATION .....                            | 3 |
| 2. | ANNEXE 2 : PLANCHE PHOTOS.....                                | 3 |
| 3. | ANNEXE 3 : PLAN DES ABORDS DU PROJET / OCCUPATION DU SOL..... | 7 |
| 4. | ANNEXE 4 : PROXIMITÉ AUX SITES NATURA 2000.....               | 8 |
| 5. | ANNEXE 5: PLAN GÉNÉRAL DU PROJET (VOIR PAGE SUIVANTE).....    | 8 |

## 1. Annexe 1 : Plan de situation

---

Localisation du site de projet dans la commune de Grasse :



## 2. Annexe 2 : Planche photos

---

Photographies du site, réalisées le 18/05/2021



Localisation des prises de vues



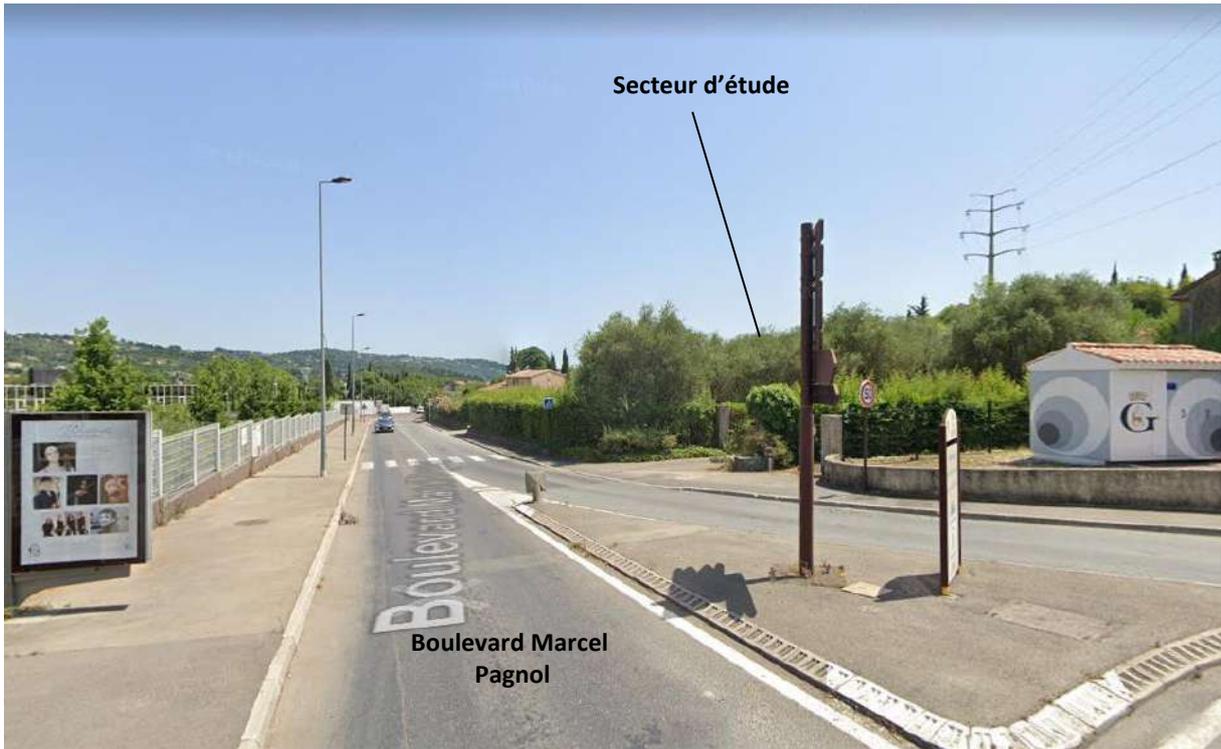
Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



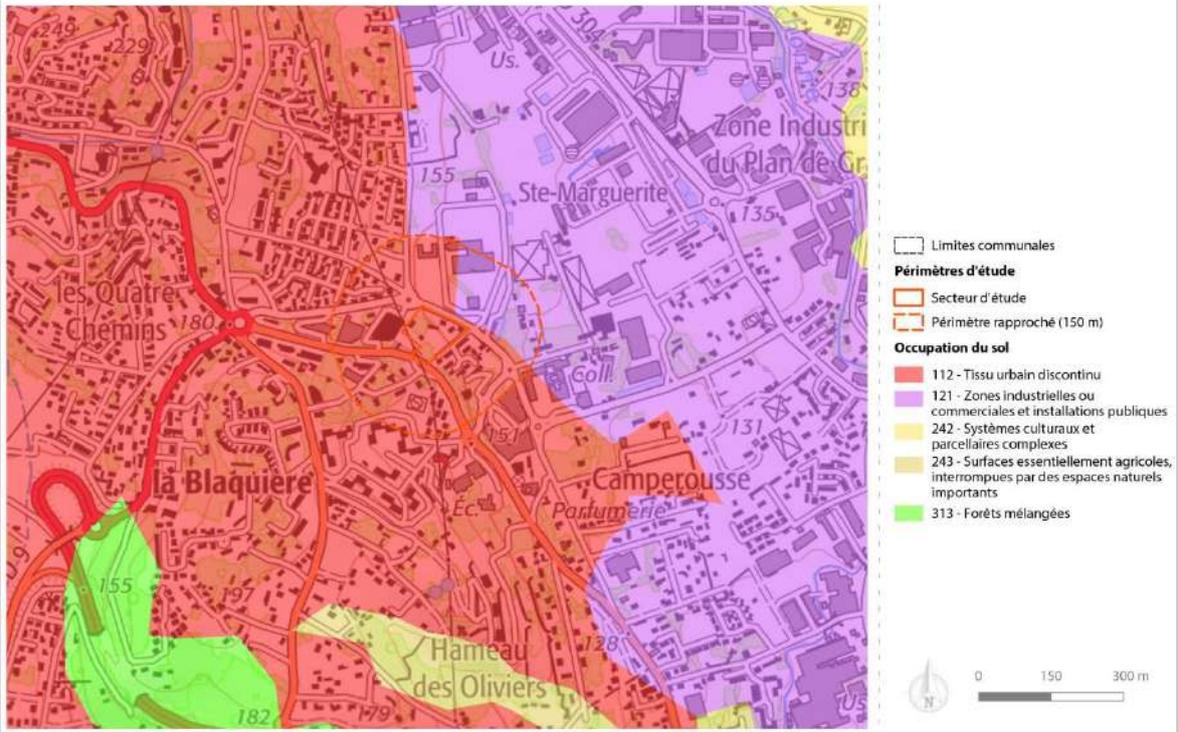
Vue 5

### 3. Annexe 3 : Plan des abords du projet / Occupation du sol

#### Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

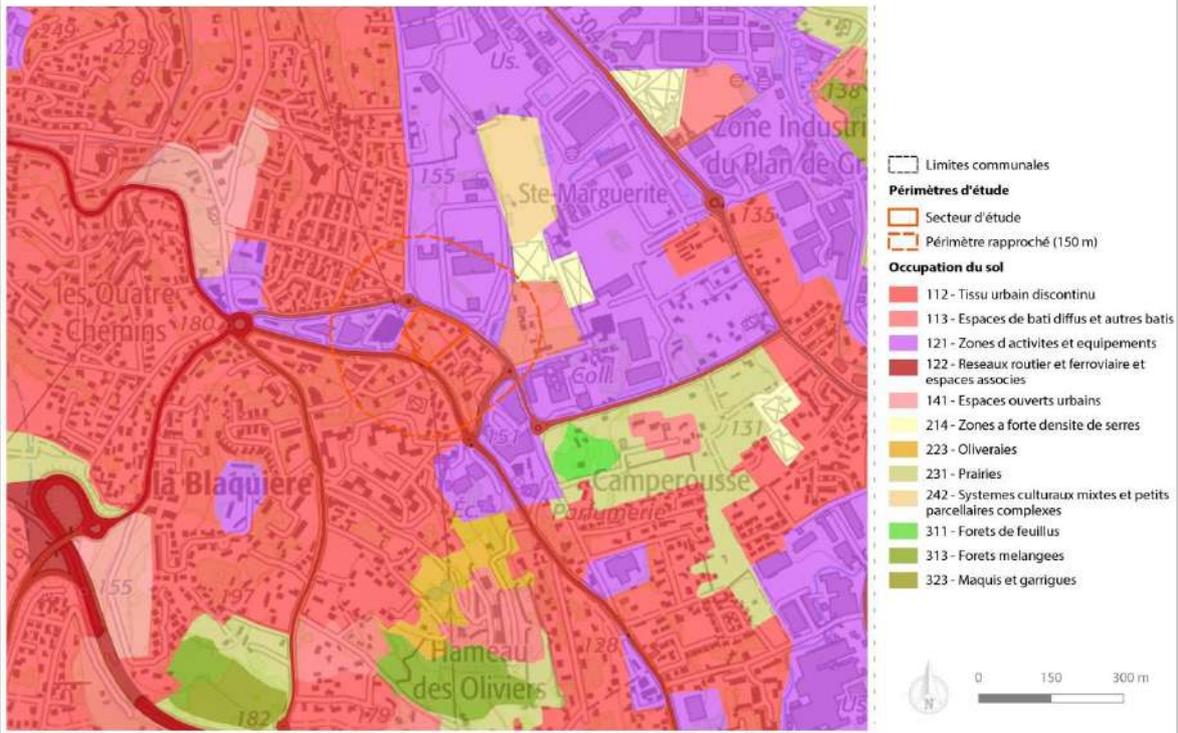
Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel Corine Land Cover 2018



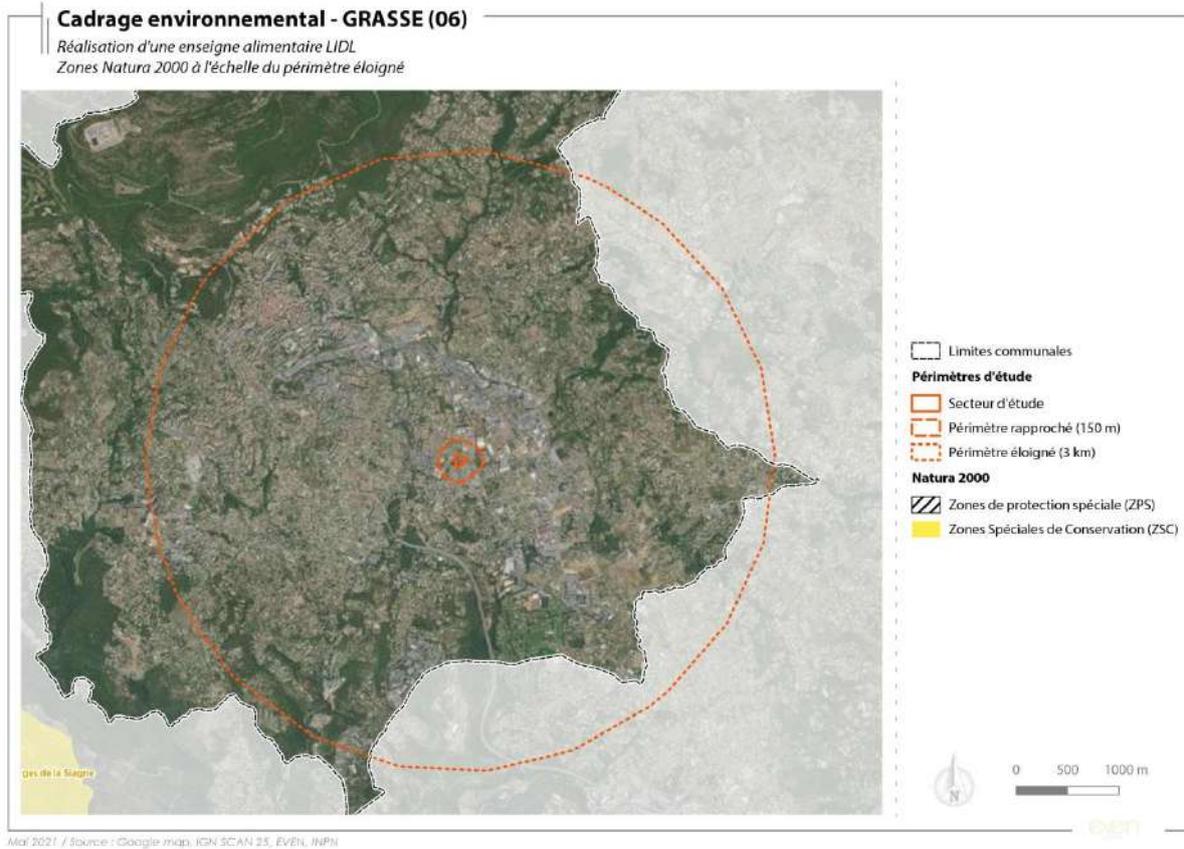
#### Cadrage environnemental - GRASSE (06)

Réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel CRIGE PACA 2014

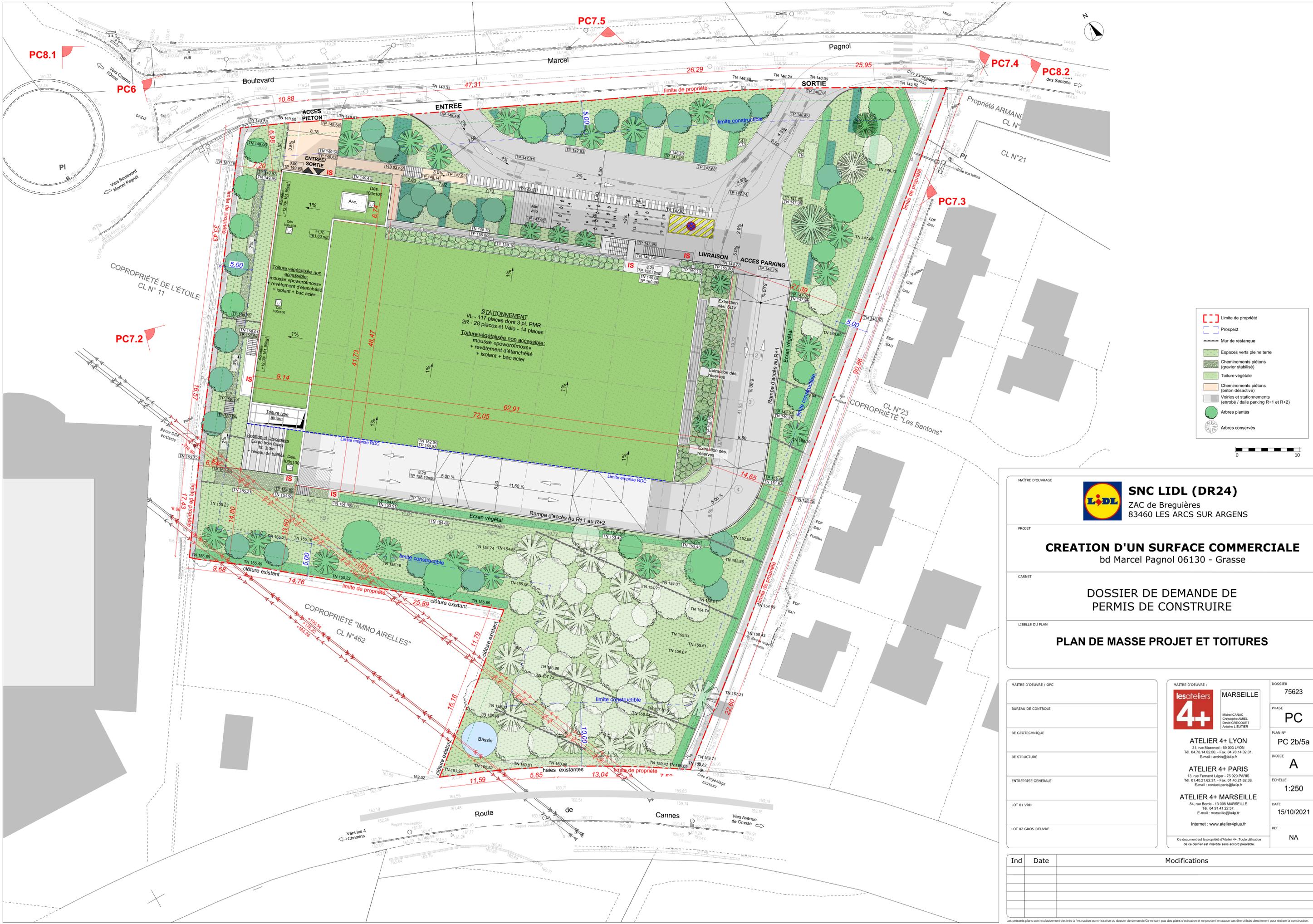


## 4. Annexe 4 : Proximité aux sites Natura 2000



*Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. De plus aucune ZSC ou ZPS n'est incluse dans le périmètre éloigné.*

## 5. Annexe 5: Plan général du projet (voir page suivante)



- Limite de propriété
- Prospect
- Mur de restanque
- Espaces verts pleine terre
- Cheminement piétons (gravier stabilisé)
- Toiture végétale
- Cheminement piétons (béton désactivé)
- Voies et stationnements (arrobé / dalle parking R+1 et R+2)
- Arbres plantés
- Arbres conservés



MÂTRE D'OUVRAGE

**SNC LIDL (DR24)**  
ZAC de Breguières  
83460 LES ARCS SUR ARGENS

PROJET

**CREATION D'UN SURFACE COMMERCIALE**  
bd Marcel Pagnol 06130 - Grasse

CARNET

**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

LIBELLE DU PLAN

**PLAN DE MASSE PROJET ET TOITURES**

|                      |  |
|----------------------|--|
| MATRE D'OEUVRE / OPC |  |
| BUREAU DE CONTROLE   |  |
| BE GEOTECHNIQUE      |  |
| BE STRUCTURE         |  |
| ENTREPRISE GENERALE  |  |
| LOT 01 VRD           |  |
| LOT 02 GROS-ŒUVRE    |  |

MATRE D'OEUVRE :

**MARSEILLE**

Michel CANAC  
Christophe AMEL  
David GRECCOURT  
Antoine LIEUTIER

**ATELIER 4+ LYON**  
31, rue Mazenod - 69 003 LYON  
Tél. 04.78.14.02.00 - Fax. 04.78.14.02.01  
E-mail : atelier4@4p.fr

**ATELIER 4+ PARIS**  
13, rue Fernand Léger - 75 020 PARIS  
Tél. 01.40.21.62.37 - Fax. 01.40.21.62.38  
E-mail : contact.paris@4p.fr

**ATELIER 4+ MARSEILLE**  
84, rue Borde - 13 000 MARSEILLE  
Tél. 04.91.41.22.57  
E-mail : marseille@4p.fr  
Internet : www.atelier4plus.fr

DOSSIER 75623

PHASE **PC**

PLAN N° **PC 2b/5a**

INDICE **A**

ECHELLE **1:250**

DATE **15/10/2021**

REF **NA**

Ce document est la propriété d'Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable.

| Ind | Date | Modifications |
|-----|------|---------------|
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |
|     |      |               |

Les présents plans sont exclusivement destinés à l'instruction administrative du dossier de demande de permis de construire. Ce ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent en aucun cas être utilisés directement pour réaliser la construction.



Création d'une entrée et d'une sortie différenciée, aux girations élargies pour permettre une entrée fluidifiée depuis le Boulevard Marcel Pagnol. La quasi-totalité du flux véhicules est canalisée et dirigée vers les espaces du stationnement situés en partie supérieure de l'enseigne.

Mise en scène végétale de la façade avant de l'enseigne. Création en bandes monospécifiques d'arbustes locaux, alternant les floraisons et les feuillages décoratifs pour animer la devanture.

Parvis d'entrée de l'enseigne. Espace ouvert, accessible à l'angle Nord-Ouest de la parcelle.

Cheminement piétonnier longeant la façade Ouest de l'enseigne. Décalé de la façade bâtie afin de laisser un espace pour le développement des grimpantes

Venelle piétonne existante.

Mise en oeuvre d'un mur végétalisé sur la façade. Réalisé à l'aide de plantes grimpantes sur structure adaptée.

En limite Ouest du site, la bande d'espace vert est intégralement plantée de couvre-sols, plantes tapisantes type Millepertuis, Romarin, Daphné, Abélia. Création d'un alignement d'arbres de haute-tige en façade Ouest ; Alignement de Melia azedarach (Lilas des Indes)

Création d'un large balconnière plantée d'arbustes et de cépées, permettant de dissimuler la zone de stationnement située derrière.

Elargissement de la voie d'accès au lotissement

Mise en place d'une clôture avec plantes grimpantes, doublée d'une haie arbustive d'essences locales,

Le site est agrémenté d'arbres de haute tige de force 20/25. (La force de l'arbre correspond à la circonférence du tronc mesurée à 1m de hauteur). Cette force d'arbre permet d'obtenir à la plantation des arbres de 4,5m à 6m de hauteur, avec un houppier qui démarre à 2,30m de hauteur.

Plantations complémentaires d'arbres de hautes-tiges et de cépées afin de créer un écran visuel et acoustique envers les propriétés à l'Est

Toiture végétalisée. Système de toiture avec mousse type 'Powerofmoss'

Massif arboré existant et conservé. Massif de plantations arborées sur un site en terrasse avec restanques marquant les courbes de niveau encore visibles. Composé principalement d'essences locales (Troëne luisant, Viorne, Micocoulier, Arbre de judée, Frêne, etc).

|           |                            |         |       |   |  |   |   |
|-----------|----------------------------|---------|-------|---|--|---|---|
| PHASE     | PC                         | DOSSIER | 75623 | <b>SNC LIDL (DR24)</b><br><br>ZAC de Breguières<br>83460 LES ARCS SUR ARGENS | <b>CREATION D'UN SURFACE COMMERCIALE</b><br>bd Marcel Pagnol 06130 - Grasse<br><br><b>PLAN DE MASSE PROJET / ESPACES VERTS</b> | ATELIER 4+ MARSEILLE  |  |
| DATE      | 15/10/2021                 | N°      | PC 2e |   |  | 84, rue Borde - 13008 MARSEILLE<br>tel. 04.91.41.22.57<br>marseille@la4p.fr |   |
| REF. INFO | 75623_LIDL Grasse2_PC8.pln | INDICE  | A     |   |  | ECHELLE   |   |



canopée  
comprendre et imaginer l'espace



## CREATION D'UN MAGASIN LIDL GRASSE



Volet paysager





### Contexte géographique

La commune de Grasse est située dans le Département des Alpes Maritimes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Commune de Grasse est intégrée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, comptant 23 communes, pour 103591 habitants.

### La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

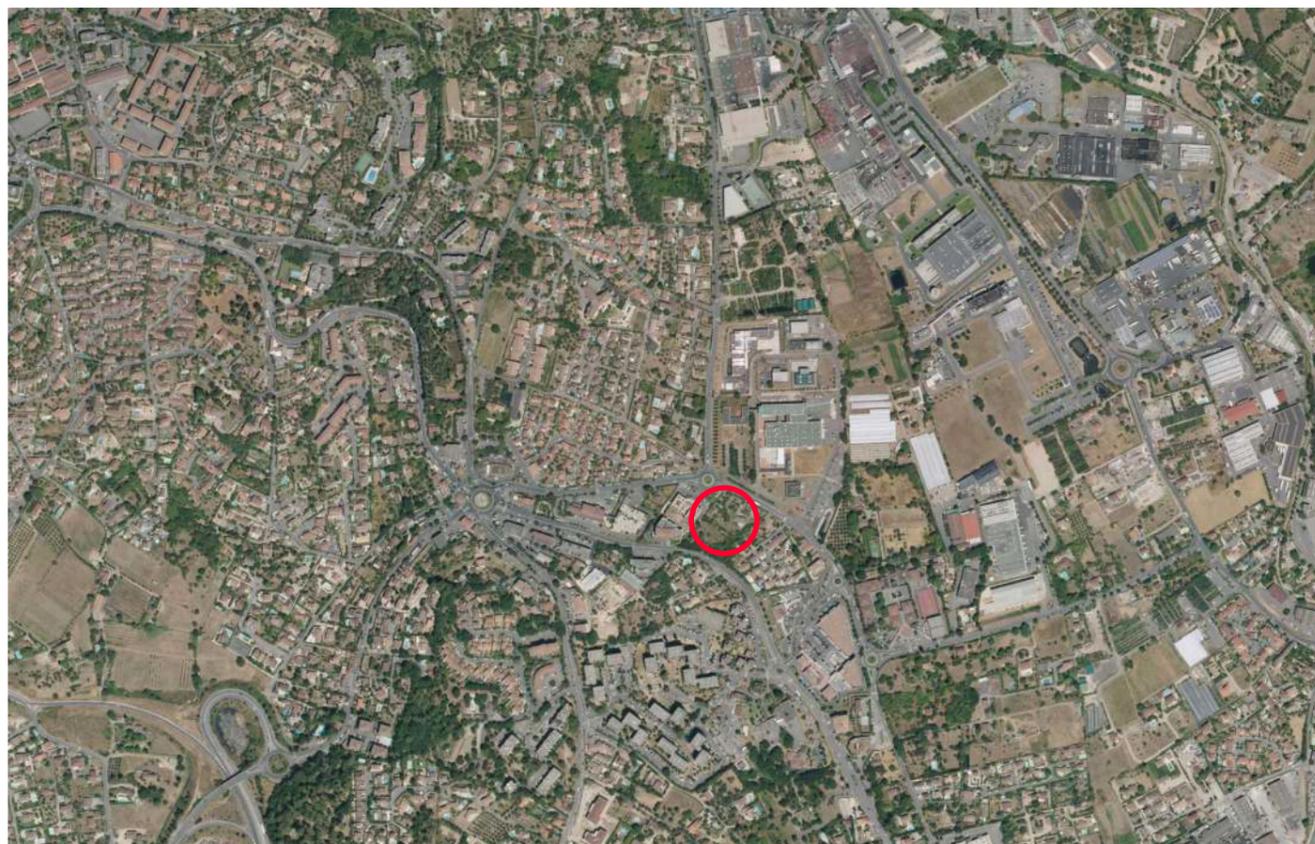
Créée en 2014, la Communauté d'Agglomération a une superficie de 489,9km<sup>2</sup> pour une densité de 207 habitants/km<sup>2</sup>.

### La Commune de Grasse

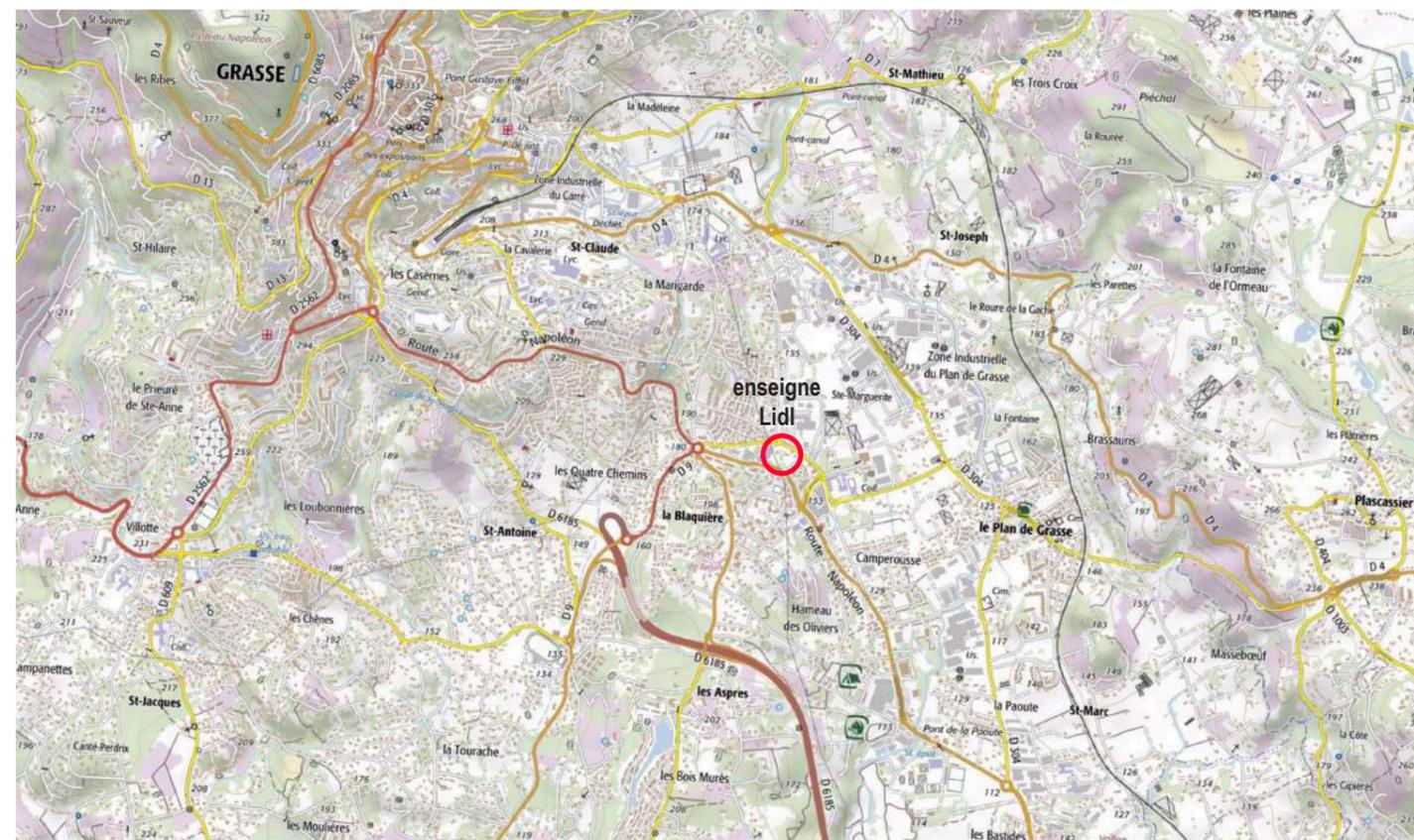
4ème Commune du Département, Grasse est une ville mondialement connue pour son industrie du parfum et des arômes - une industrie qui emploie 2 700 personnes.

Grasse est une ville au cœur du territoire, au pays des 'restanques' et des Oliviers. Ville la plus jeune du Département, Grasse recense 53 000 habitants répartis sur le centre et les hameaux et d'étend sur un bassin d'emploi et d'influence de 100 000 habitants.

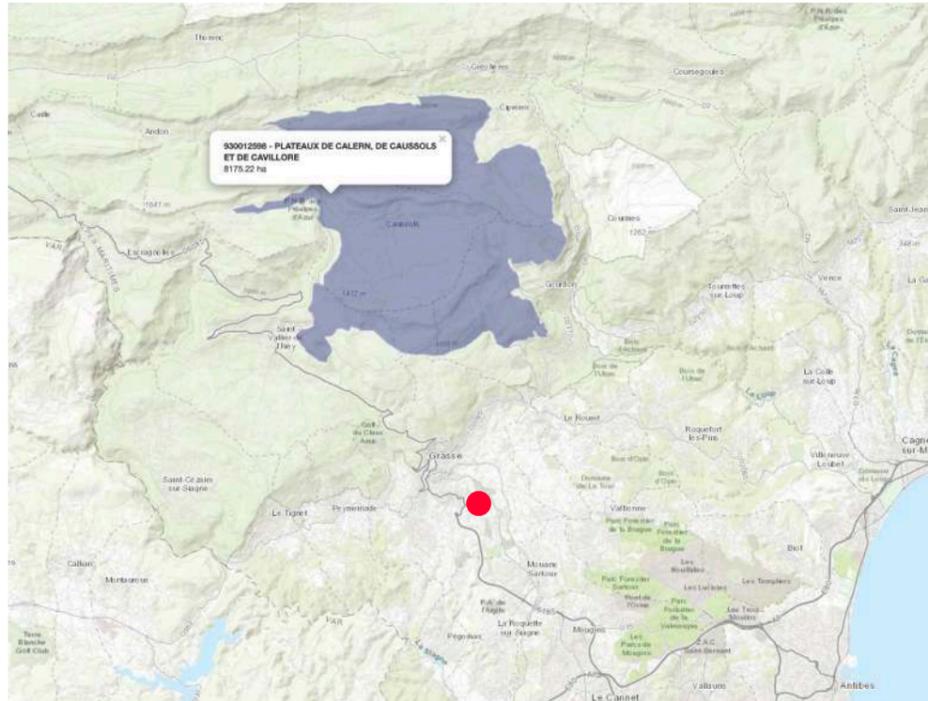
Communauté de Communes du Pays de Grasse



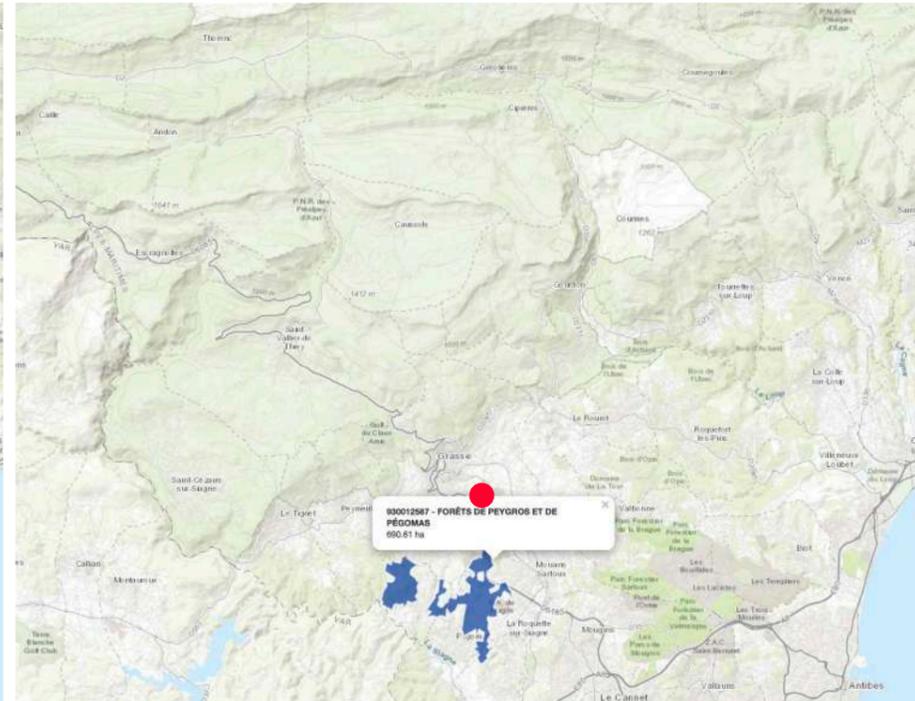
Photographie aérienne du site. Source géoportail. Secteur Sud-Est de Grasse.



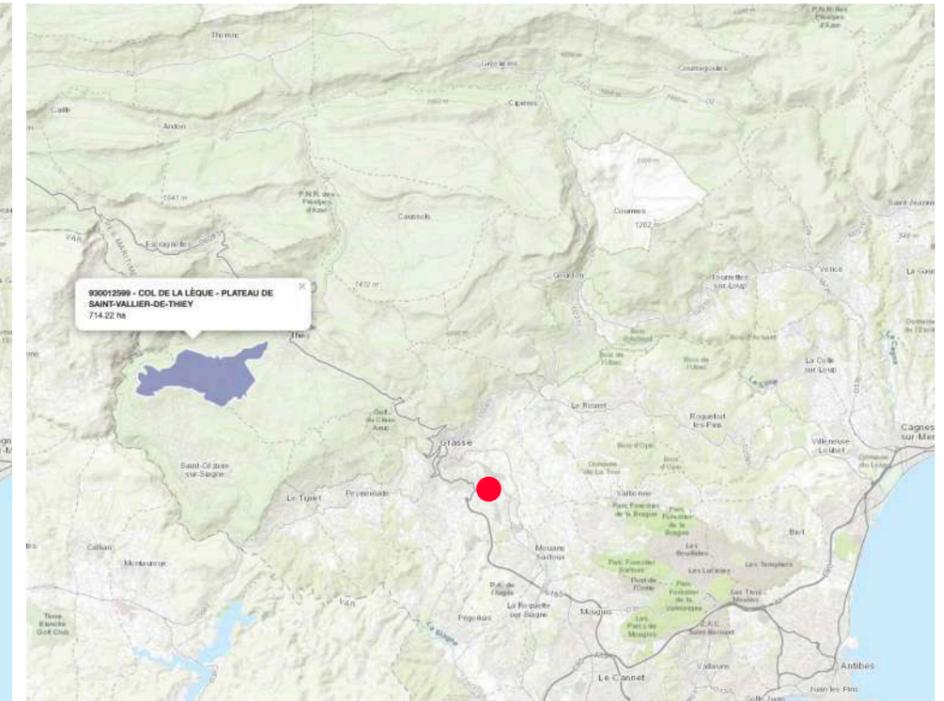
Cartographie IGN. Source géoportail



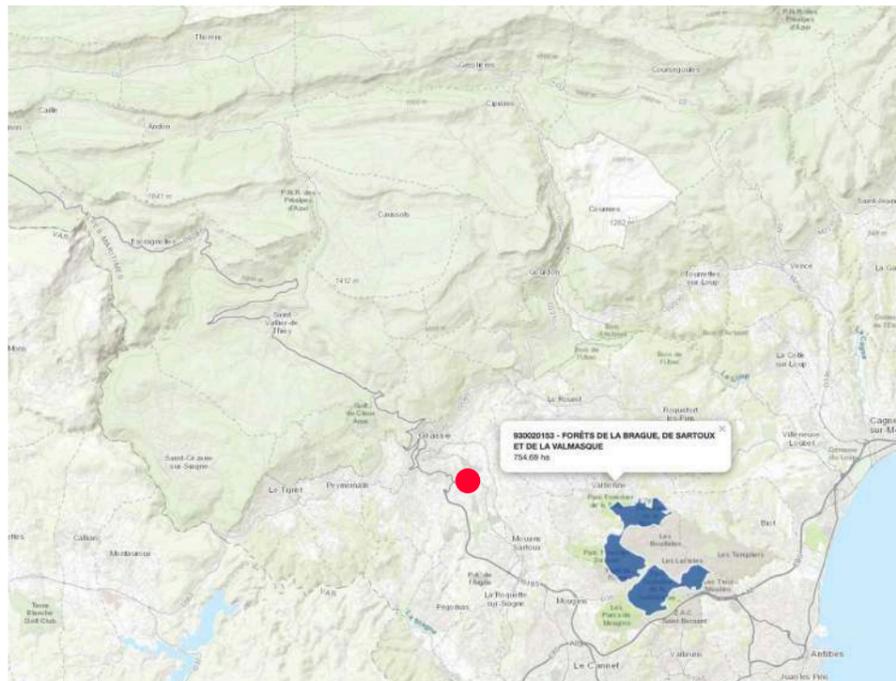
ZNIEFF continentale de type II. n°930012598 - superficie : 8 175,22 ha.  
Plateaux de Calern, de Causols et de Cavillore



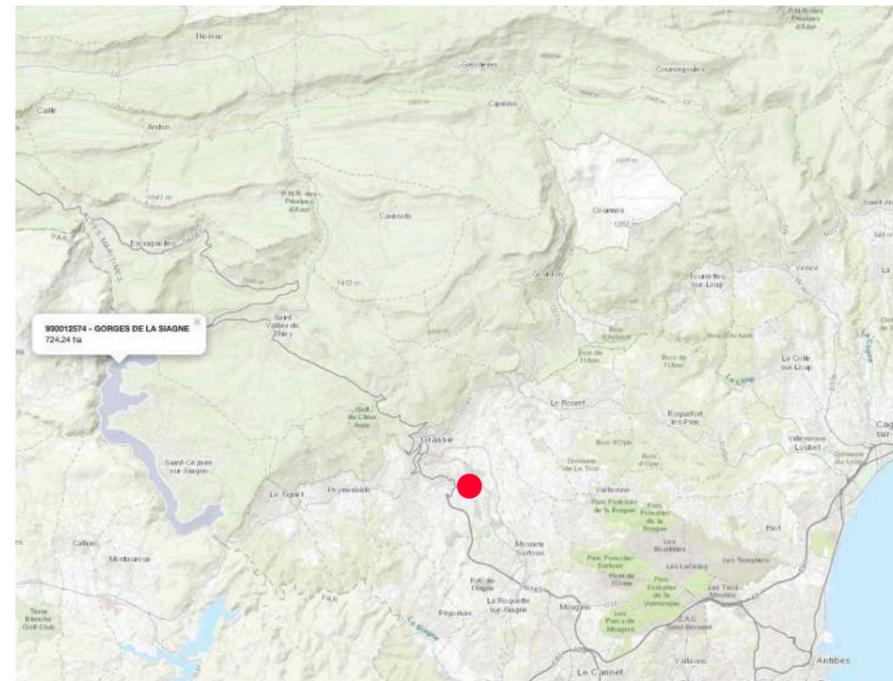
ZNIEFF continentale de type II. n°930012587 - superficie : 690,61 ha.  
Forêts de Peygras et de Pégomas



ZNIEFF continentale de type II. n°930012599 - superficie : 714,22 ha.  
Col de la Lèque - Plateau de Saint-Vallier-de-Thiéy

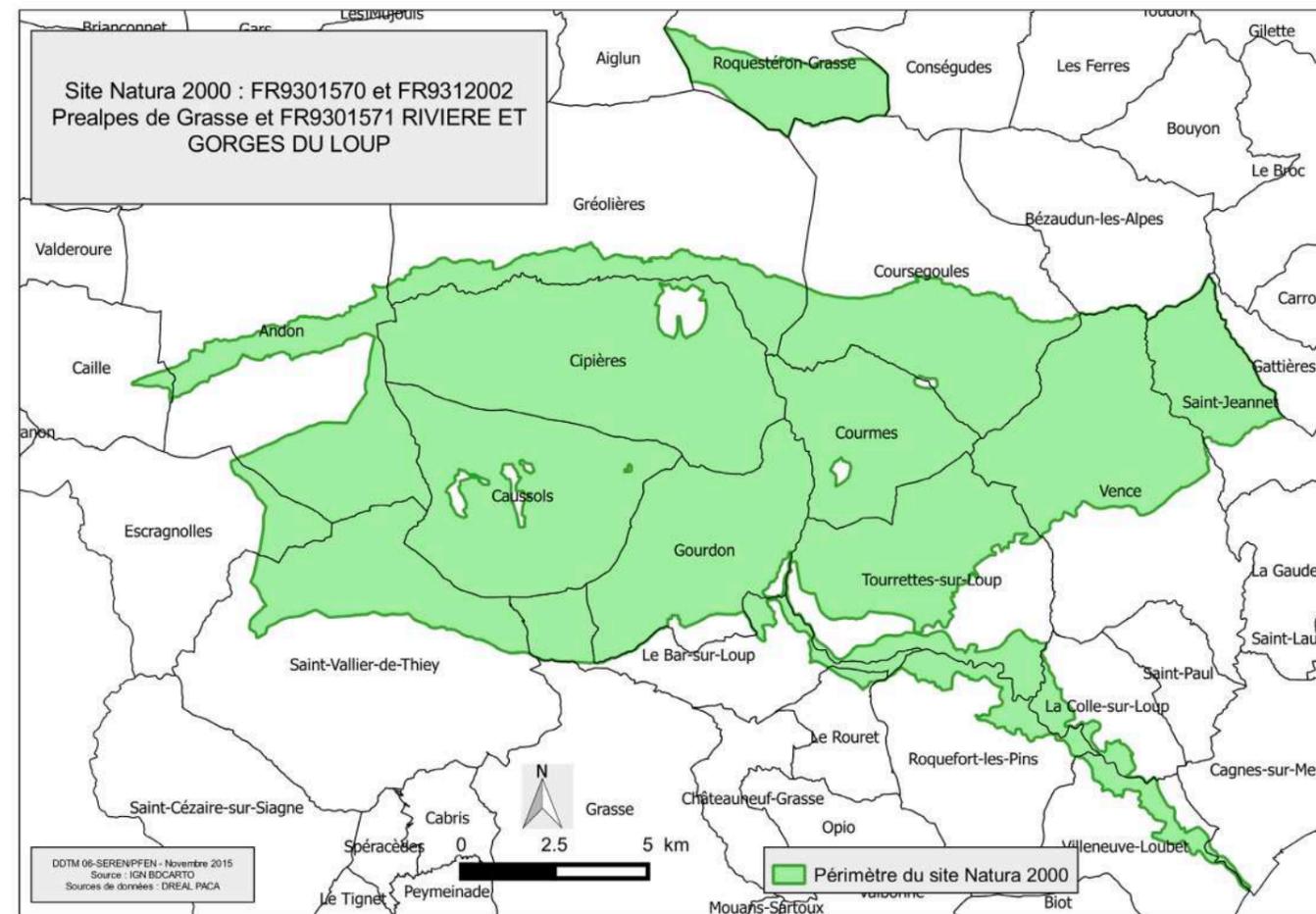
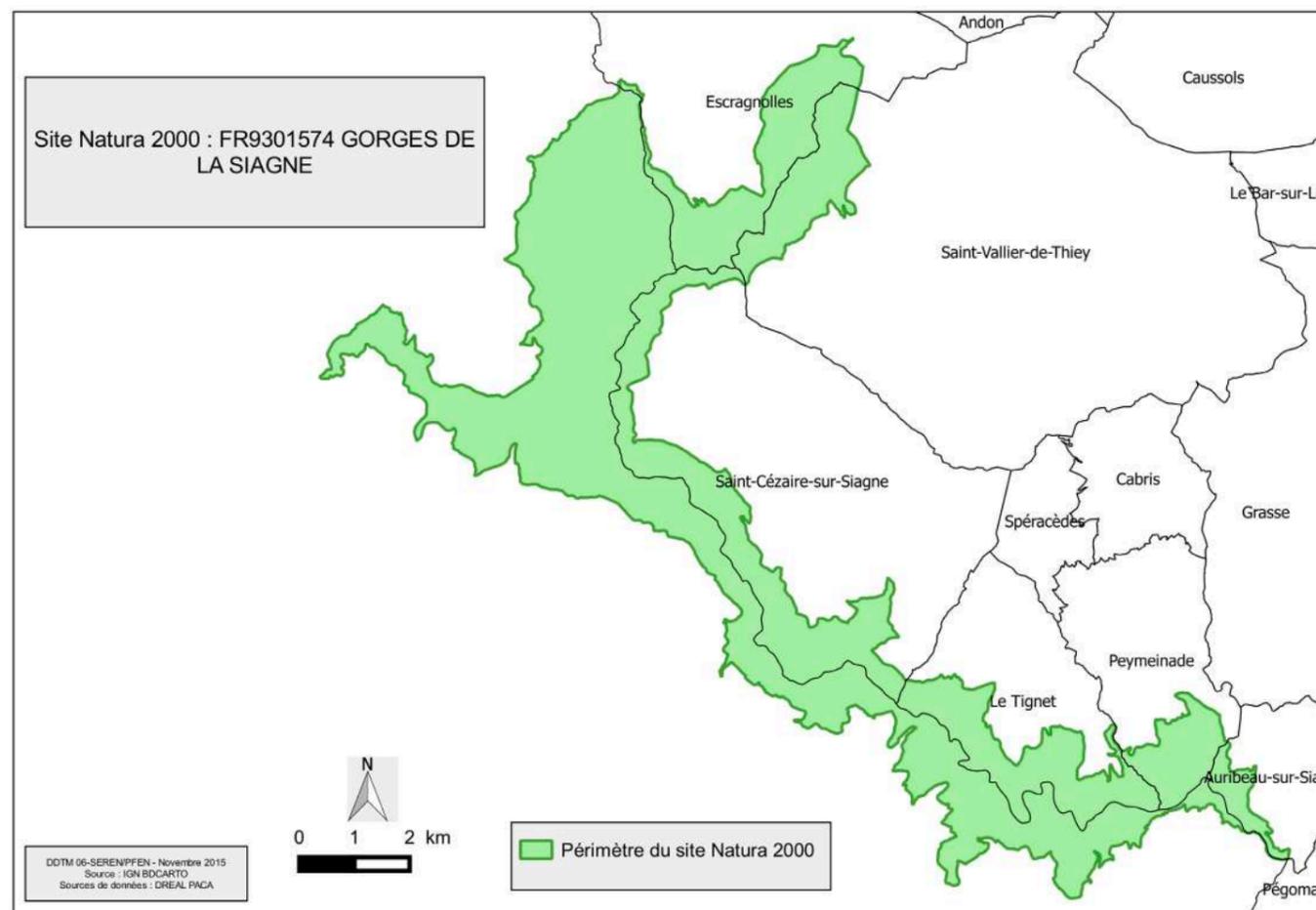


ZNIEFF continentale de type II. n°930020153 - superficie : 754,69 ha.  
Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque



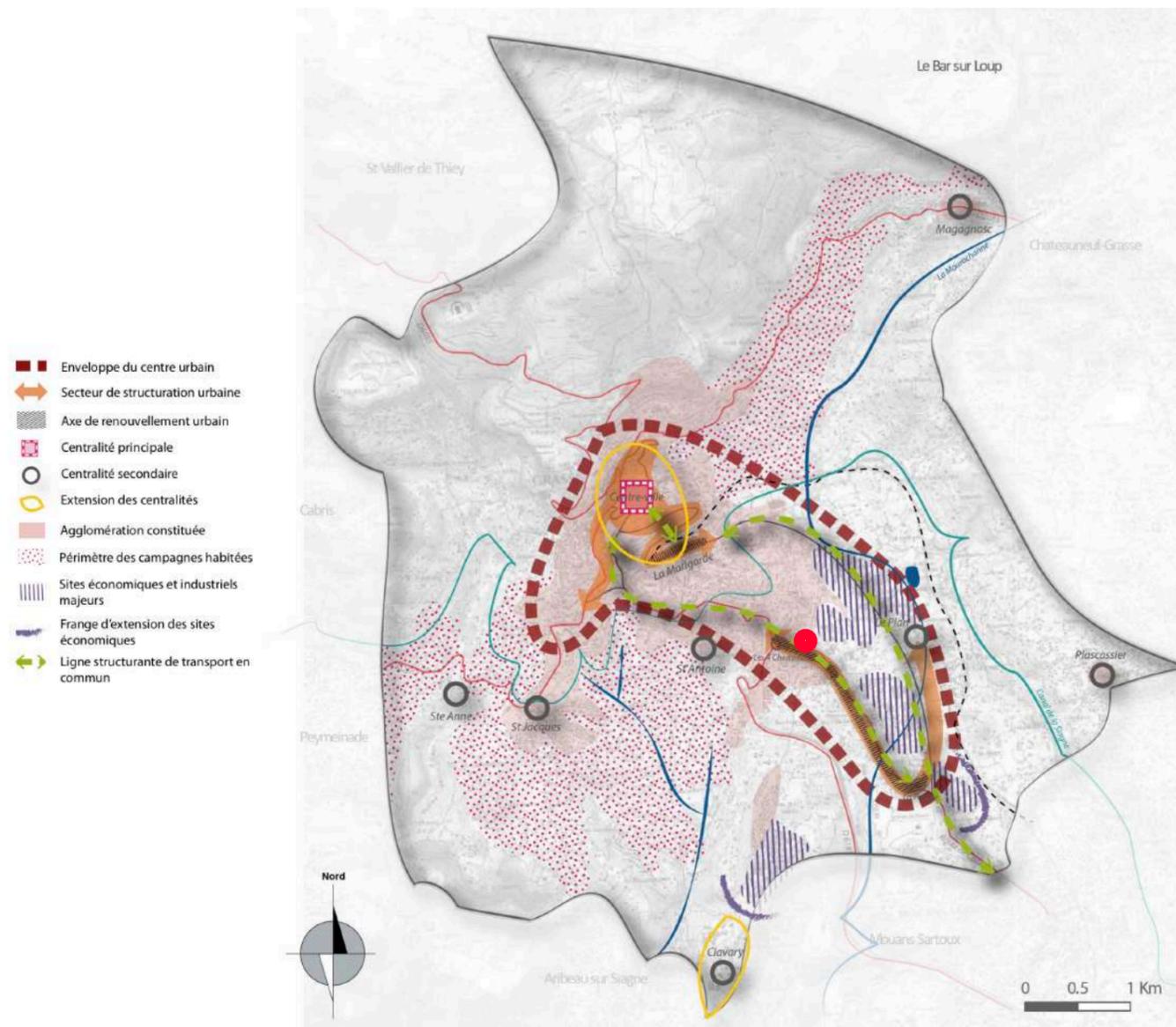
ZNIEFF continentale de type II. n°930012574 - superficie : 724,24 ha.  
Gorges de la Siaigne

Cartographie des ZNIEFF existantes. Site INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).  
5 ZNIEFF continentales de type II sont présentes en périphérie du site.  
Notre secteur d'étude n'entre pas dans un périmètre de ZNIEFF.



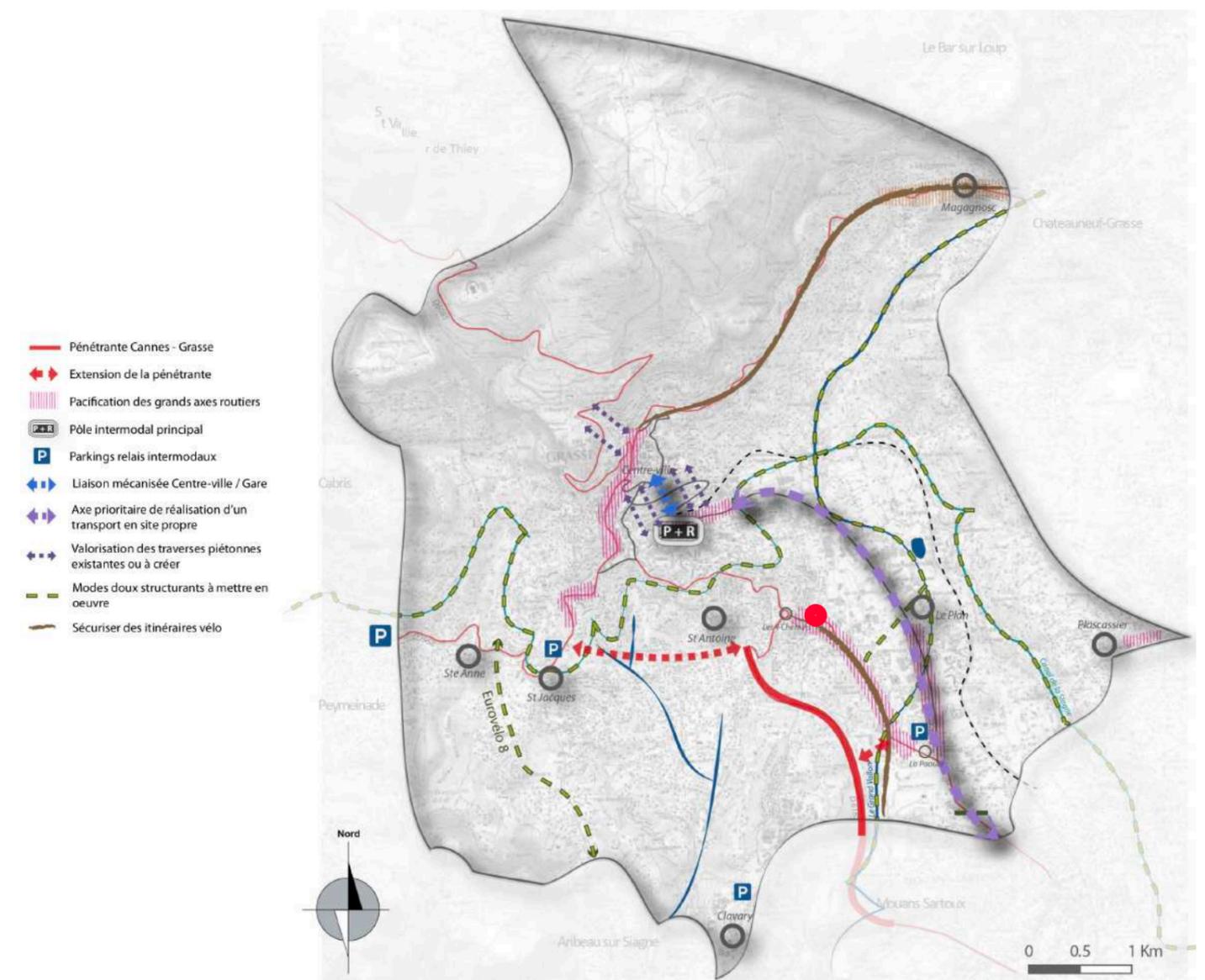
La ville de Grasse est ceinturée par trois sites Natura 2000 :

- Par le Nord le site Natura 2000 des «Préalpes de Grasse»,
- Par le Sud-Ouest, le site Natura 2000 des «Gorges de la Siagne»,
- Par le Nord-Est le site Natura 2000 «Rivière et Gorges du Loup».

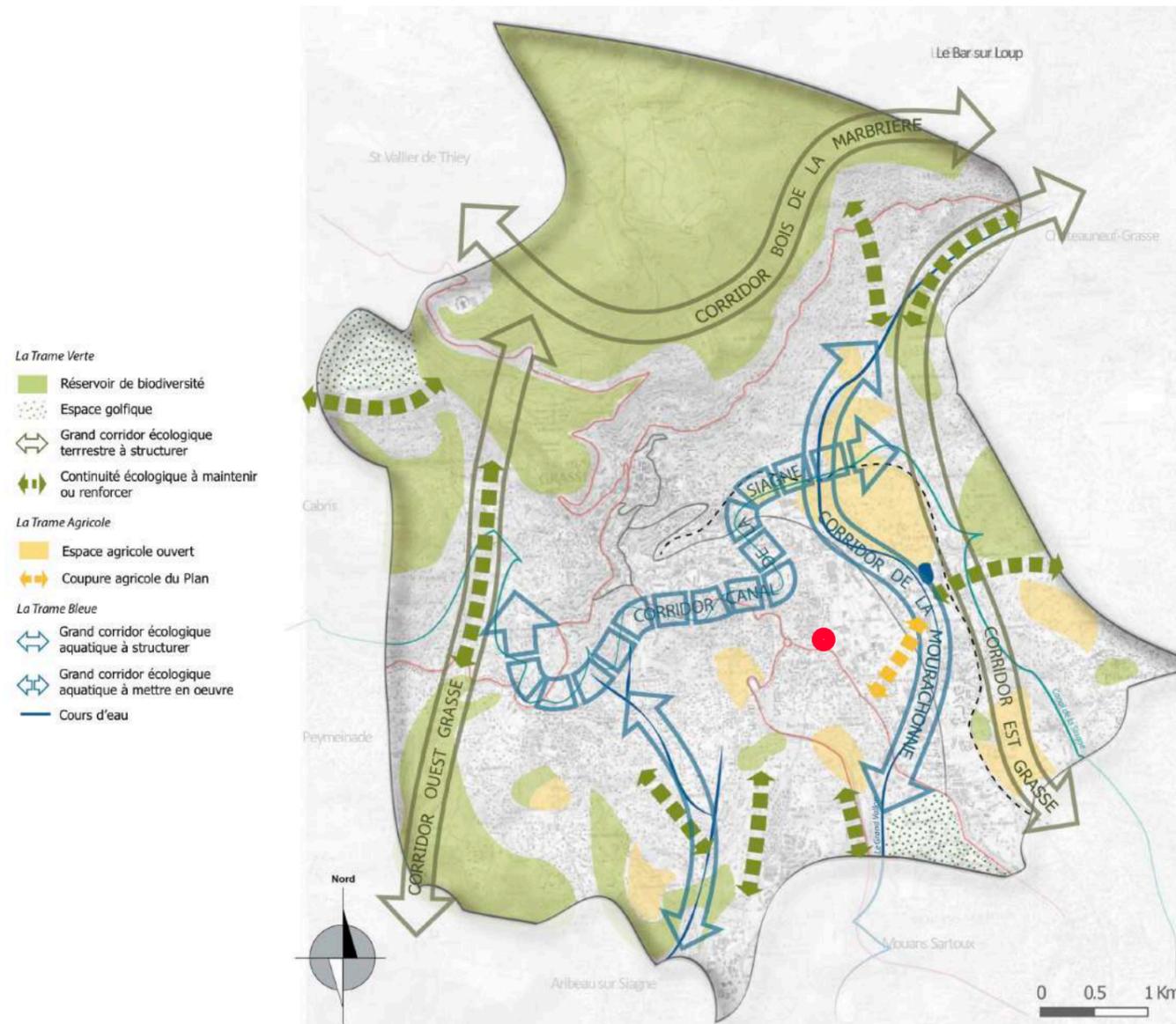


Cartographie de synthèse du PADD. Centralité urbaine.  
Révision du PLU. Délibération du PADD en date du 6 Novembre 2018

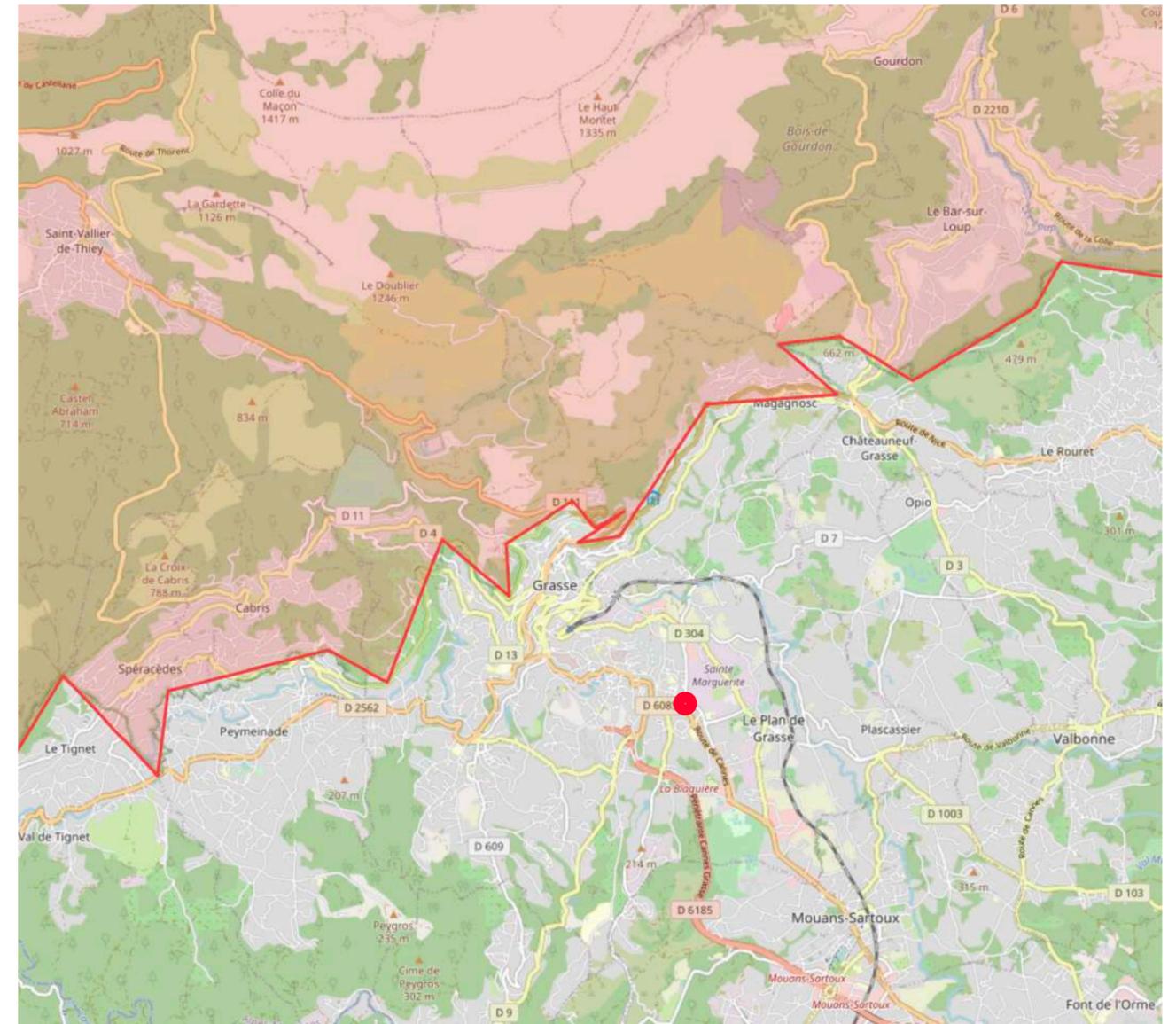
● Site de l'enseigne  
Lidl étudié.



Cartographie de synthèse du PADD. Liaisons et axes à valoriser.  
Révision du PLU. Délibération du PADD en date du 6 Novembre 2018

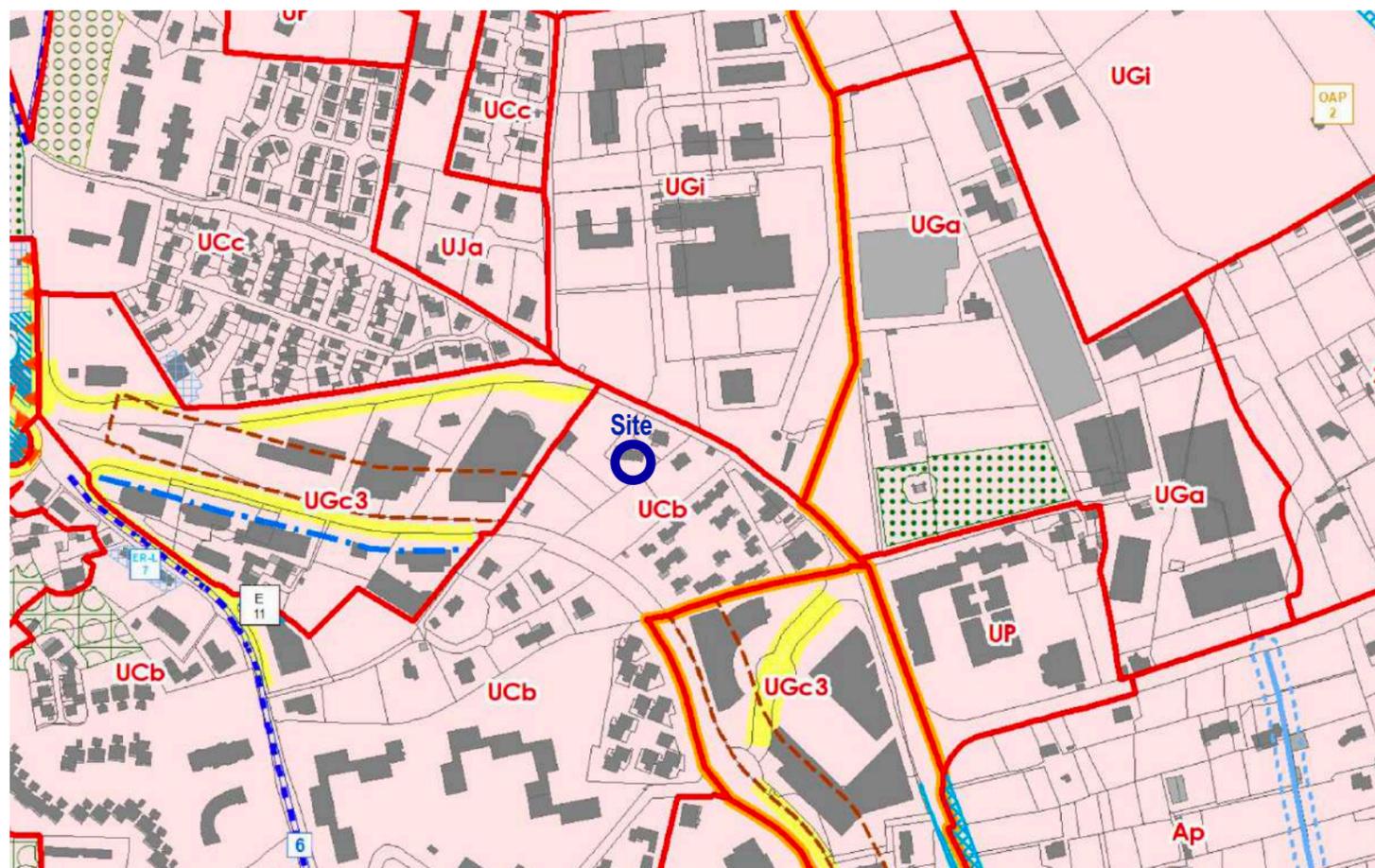


Cartographie de synthèse du PADD. La Trame Verte.  
Révision du PLU. Délibération du PADD en date du 6 Novembre 2018



Cartographie du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.  
Source DREAL - PACA

● Site de l'enseigne  
● Lidl étudié.



Commune de Grasse - Cartographie du Plan Local d'Urbanisme

**Prescriptions :**

- Tout abattage d'arbres à préserver (oliviers, fruitiers...) est proscrit, hormis pour des raisons sanitaire et de sécurité ; maladie, risque de chute, obstacle visuel à la sécurité routière.
- En cas d'abattage d'arbre, tout arbre abattu doit être compensé par la plantation d'un arbre de haute tige, visant à maintenir l'épaisseur végétale actuelle, à la condition qu'il ne soit plus un obstacle visuel à la sécurité routière, auquel cas l'arbre ne sera pas remplacé.
- Un périmètre suffisant doit être conservé autour des arbres de haute tige afin d'assurer leur pérennité et leur développement.
- Ces espaces paysagers non bâtis doivent conserver leur aspect naturel et végétal mais acceptent des aménagements ponctuels tels que des accès strictement nécessaires, des voies publiques, des tranchées techniques, des aménagements de sécurité.
- Les arbres suivants constituant l'ossature végétale du paysage de Grasse, doivent être absolument sauvegardés sur le terrain : oliviers, cyprès isolés, pins d'Alep et pins parasols, chênes et palmiers (phoenix-canariensis, washingtonia), cèdres du Liban et cèdres bleus.
  - Si la conservation est incompatible avec les travaux envisagés, ils doivent être remplacés par une essence identique d'une taille minimale de 2,50 mètres et un tronc de circonférence minimale 20/25
  - Pour les oliviers et les palmiers ils devront être si possible transplantés.
  - Tout arbre situé à moins de trois mètres d'une construction nouvelle doit être transplanté ou remplacé par une essence identique d'une taille minimale de 2,50 mètres.

**1. Prescriptions générales d'occupation et d'utilisation du sol**

- Limite de zone et dénomination de la zone
- Limite du Sauvegarde Sauvegardé du centre ancien de Grasse
- Emplacements réservés surfaciques (VS / E) [L.151-41 du CU]
- Emplacements réservés linéaires (VL) [L.151-41 du CU]
- Servitudes de localisation pour l'aménagement de voiries [L.151-41 du CU] (SIV)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Marge de recul
- Prescription architecturale
- Zone de représentation
- Synthèse des Plan de Prévention des Risques (PPRIF / PPRmvt)
- Synthèse des aléas d'inondation
- Protection des vallons
- Zone non aedificandi pour les occupations et utilisations du sol en zone d'inondabilité forte

**2. Outils de mise en oeuvre de la mixité fonctionnelle et sociale**

- Linéaire de diversité commerciale [DG28 - L.151-16 du CU]
- Secteur de Mixité Sociale [DG29 - L.151-15 du CU]
- Emplacement réservé pour le logement [DG30 - L.151-41-4° du CU]
- Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètres d'attente de projet [L.151-41-5° du CU] (PAPAG)
- Périmètres soumis à démolition préalable [L.151-10 du CU]
- Servitudes de localisation destinées à la réalisation des infrastructures [L.151-41 du CU] (SIE)
- Implantation gabaritaire et socle des constructions
- Côte NGF

**3. Protection du patrimoine bâti**

- Alignement imposé
- Secteur de constructibilité limitée
- Secteur d'enveloppe volumétrique contrainte

**4. Prescriptions de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue**

- Les réservoirs de biodiversité**
  - Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer (R-EBC)
- Les composantes des corridors écologiques**

**Les réservoirs de biodiversité**

- Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer (R-EBC)

**Les composantes des corridors écologiques**

- Espace vert protégé à conserver ou à créer [L.151-19 du CU] (CE-EVP)
- Ripisylves à conserver et à renforcer (CE-RP)
- Paysage agreste à protéger (PR-EPA)

**5. Prescriptions de protection et de mise en valeur du paysage Grassois**

**Les composantes végétales patrimoniales**

- Éléments paysagers remarquables (PV-PJR)
- Alignement d'arbres remarquables à conserver (PV-ARR)
- Individus végétaux remarquables (PV-IVR)

**Les composantes rurales patrimoniales**

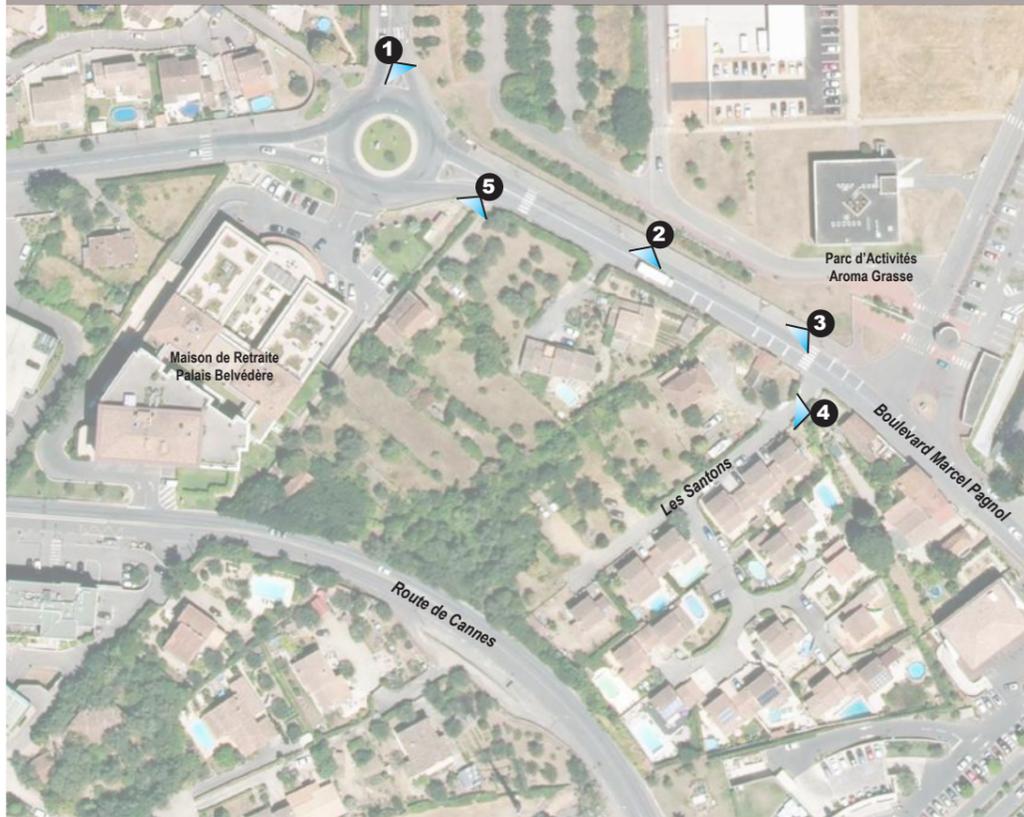
- Ouvrages hydrauliques (PR-OH)
- dont canal de la Siagne et périmètre de protection

**Les composantes architecturales**

- Ouvrages et bâtiments à protéger [L.151-19 du CU] (PA-OBP)
- Escaliers et traverses à préserver [L.151-19 du CU]
- Autres voies d'intérêt patrimonial

**La protection et la mise en valeur du patrimoine paysager**

- Secteurs maintenus sous servitude d'entrée de ville [L.111-6 du CU] (PP-EPV)
- Points de vue et cônes de vue remarquables (PP-V / PP-PTV)



Positionnement des prises de vues



1 Vue depuis le giratoire au Nord du site.



2 Vue depuis le Boulevard Marcel Pagnol, face au site étudié.



3 Vue depuis le Boulevard Marcel Pagnol, au niveau de l'angle Est de la parcelle.



4 Vue depuis l'entrée de l'impasse Les Santons.



5 Venelle en limite Ouest du site



Positionnement des prises de vues



1 Vue depuis l'intérieur du site.



2 Vue depuis l'angle Sud du site, en surplomb de l'opération. Impasse Les Santons visible à l'extrémité Est.



3 Vue depuis l'intérieur de la parcelle.



5 Vue depuis l'intérieur de la parcelle.



4 Vue sur le site depuis la route de Cannes. Lisière arborée au premier plan conservée.



*Rosmarinus officinalis* -  
Romarin



*Hedera Algeriensis* Hibberd -  
Lierre d'Algérie



*Olea europaea* - Olivier d'Europe



*Viburnum tinus* - Viorne tin



*Fraxinus excelsior* - Frêne élevé



*Celtis australis* - Micocoulier de Provence



*Crataegus monogyna* - Aubépine à un style



*Ligustrum lucidum* - Troëne luisant



*Cercis siliquastrum* - Arbre de Judée



*Ficus carica* - Figuier



*Acacia dealbata* - Mimosa argenté



*Pyracantha coccinea* - Buisson ardent



Morus nigra - Mûrier noir



Citrus aurantium - Bigaradier



Prunus domestica - Prunier domestique



Melia azedarach - Lilas des Indes



Prunus pissardi - Prunier myrobolant



Corylus avellana - Châtaignier



Coronilla valentina -  
Coronille de Valence



Hypericum calycinum  
Millepertuis calycinal



Pittosporum tobira -  
Arbre des Hottentots



Nerium oleander -  
Laurier rose



Photinia fraseri 'Red Robin' -  
Photinia



Passiflora caerulea -  
Passiflore



Alstroemeria spp.  
Alstroemeria



**Mettre en valeur l'enseigne LIDL et son environnement**

Les limites séparatives sont travaillées avec soin afin d'améliorer l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Le dénivelé sur site est important (+146 NGF Boulevard Marcel Pagnol, + 159 NGF Route de Cannes).

Il est donc nécessaire de prévoir un projet qui s'intègre dans la pente naturelle du terrain et conserve cet effet de terrasse et de restanque déjà présent.

Les clients de l'enseigne LIDL accèdent à la voie de desserte interne par une entrée unique Boulevard Marcel Pagnol. Les girations sont élargies et l'angle de la voirie est adouci pour permettre une entrée facilitée sur la parcelle, sans créer de perturbations ni de ralentissement sur le Boulevard. Cette entrée permet l'accès aux places de stationnement sur la parcelle. Les circulations sont directes, lisibles, et desservent les espaces de stationnements répartis sur le site. Quelques places sont disponibles en rez-de-chaussée dès l'entrée sur le site pour les vélos et deux-roues, les autres places sont regroupées sur deux niveaux de parking au dessus du magasin.

Dans la mesure du possible, nous conservons les arbres de haute-tiges existants en périphérie de la parcelle et dans la frange périphérique longeant la route de Cannes. Les quelques Oliviers qui doivent être supprimés seront transplantés dans la zone de la parcelle, afin de compléter la frange arborée existante. Il est prévu 25 transplantations d'Oliviers sur le site.

Les plantations à l'Est et au Sud de la parcelle viennent renforcer le filtre visuel déjà présent. Différents arbres de haute-tiges et cépées sont implantées de manière aléatoire pour créer des bosquets d'arbres (Chêne vert, Micocoulier de Provence, Arbre de judée, Néflier).

Sur la frange Ouest, il est envisagé la création d'un alignement de Lilas des Indes (*Melia azedarach*).

Il est prévu la création de larges banquettes au niveau des étages (balconnières plantées), afin de minimiser l'impact des véhicules stationnés en arrière-plan. Ces banquettes sont plantées d'arbustes locaux (Arroche, Ciste, Grenadier, Saule) complété par quelques cépées de *Cercidiphyllum japonicum* pour apporter un peu de verticalité.

Les façades Nord-Ouest et Sud-Est seront également végétalisées. Des plantes grimpantes trouveront un support adapté pour se développer le long de ces façades à améliorer l'intégration du bâtiment dans son environnement.

Clin d'oeil à la cité du parfum, différentes variétés de Jasmin seront plantées, ainsi que du Chèvrefeuille et du Solanum.

Les toitures du dernier niveau (couverture du stationnement) seront végétalisées de mousse, avec la mise en place du système 'powerfomoss'.

Afin d'apporter un côté plus contemporain et plus maîtrisé de la végétation en vitrine de l'enseigne, il est prévu la création de bandes de plantations arbustives d'épaisseur et de longueur variables, perpendiculaires au Boulevard Marcel Pagnol. Ces bandes plantées apporteront un rythme et une structure dans les espaces verts longeant le Boulevard.

Parmi les variétés proposées : Phlomis, Santoline, Arroche, Gaura, etc...



Création d'une entrée et d'une sortie différenciée, aux girations élargies pour permettre une entrée fluidifiée depuis le Boulevard Marcel Pagnol. La quasi-totalité du flux véhicules est canalisée et dirigée vers les espaces du stationnement situés en partie supérieure de l'enseigne.

Mise en scène végétale de la façade avant de l'enseigne. Création en bandes monospécifiques d'arbustes locaux, alternant les floraisons et les feuillages décoratifs pour animer la devanture.

Parvis d'entrée de l'enseigne. Espace ouvert, accessible à l'angle Nord-Ouest de la parcelle.

Cheminement piétonnier longeant la façade Ouest de l'enseigne. Décalé de la façade bâtie afin de laisser un espace pour le développement des grimpantes

Venelle piétonne existante.

Mise en oeuvre d'un mur végétalisé sur la façade. Réalisé à l'aide de plantes grimpantes sur structure adaptée.

En limite Ouest du site, la bande d'espace vert est intégralement plantée de couvre-sols, plantes tapissantes type Millepertuis, Romarin, Daphné, Abélia. Création d'un alignement d'arbres de haute-tige en façade Ouest ; Alignement de Melia azedarach (Lilas des Indes)

Création d'un large balconnière plantée d'arbustes et de cépées, permettant de dissimuler la zone de stationnement située derrière.

Elargissement de la voie d'accès au lotissement

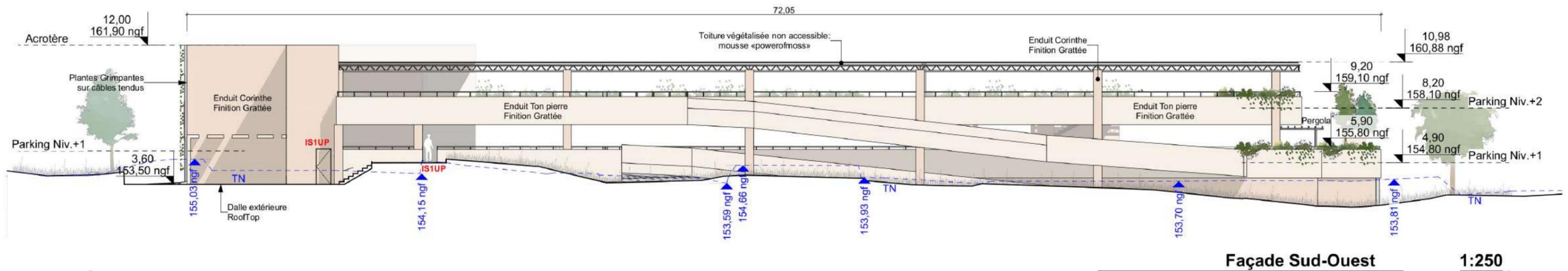
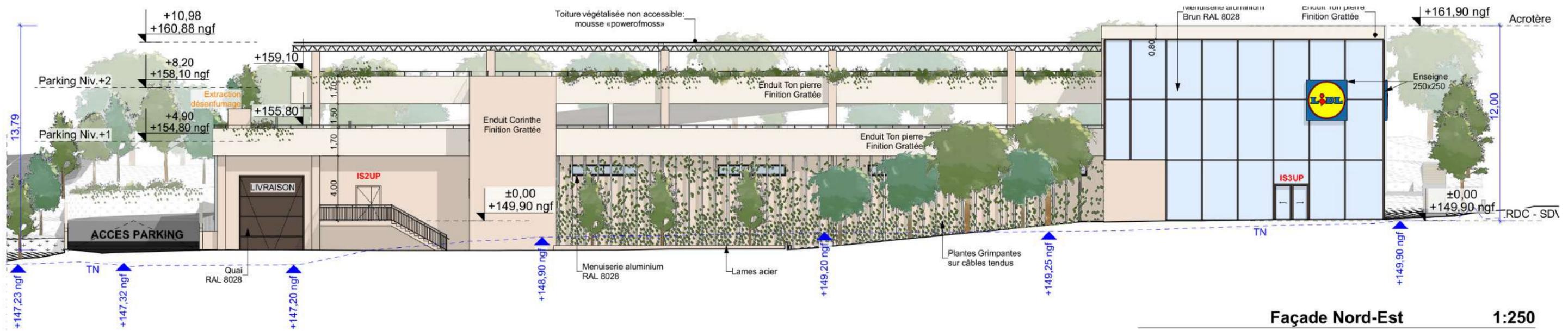
Mise en place d'une clôture avec plantes grimpantes, doublée d'une haie arbustive d'essences locales,

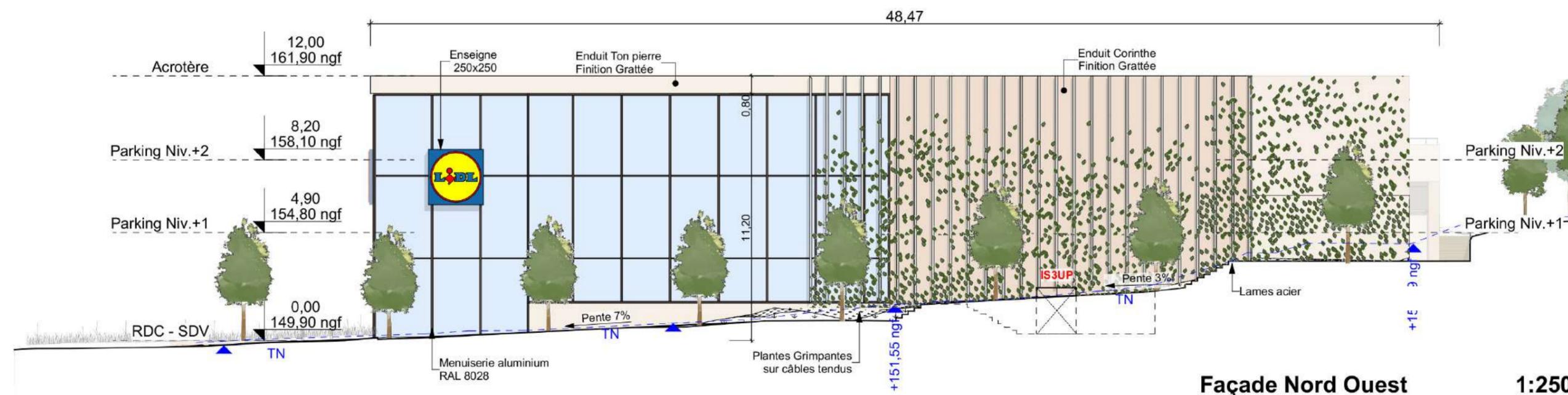
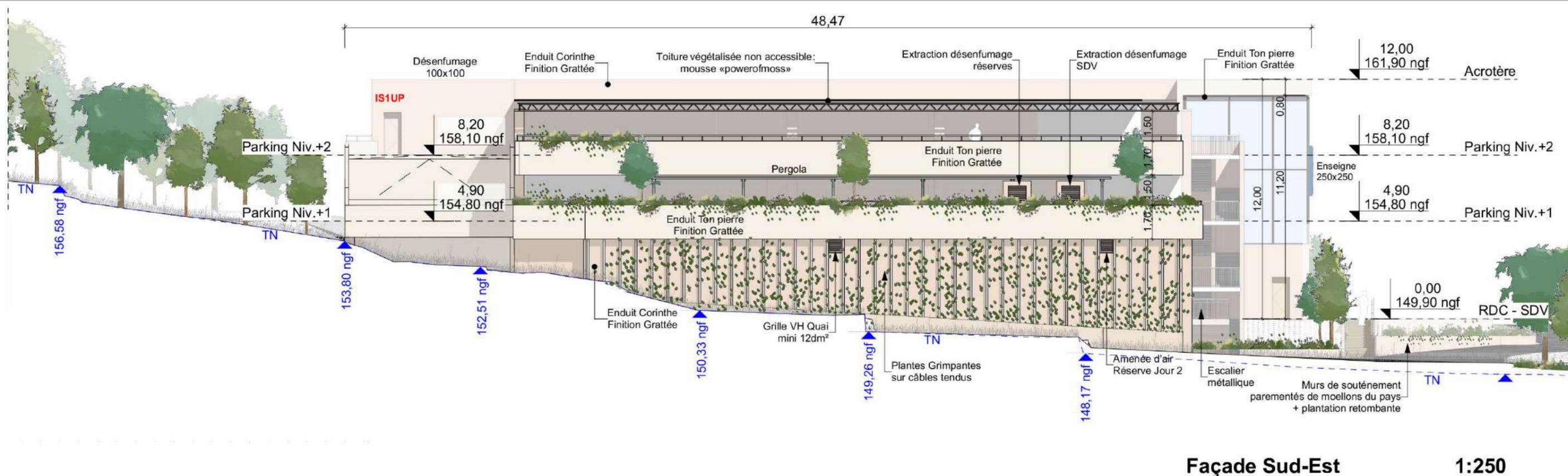
Le site est agrémenté d'arbres de haute tige de force 20/25. (La force de l'arbre correspond à la circonférence du tronc mesurée à 1m de hauteur). Cette force d'arbre permet d'obtenir à la plantation des arbres de 4,5m à 6m de hauteur, avec un houppier qui démarre à 2,30m de hauteur.

Plantations complémentaires d'arbres de hautes-tiges et de cépées afin de créer un écran visuel et acoustique envers les propriétés à l'Est

Toiture végétalisée. Système de toiture avec mousse type 'Powerofmoss'

Massif arboré existant et conservé. Massif de plantations arborées sur un site en terrasse avec restanques marquant les courbes de niveau encore visibles. Composé principalement d'essences locales (Troëne luisant, Viorne, Micocoulier, Arbre de judée, Frêne, etc).







**Les arbres du site**

1/ Arbres abattus : 12 sujets.

2/ Oliviers existants (*Olea europaea*) à transplanter : 25 sujets.  
L'objectif est de les retransplanter au Sud du site, en lisière des bosquets existants.

3/ Arbres plantés dans le cadre de notre opération : 67 arbres de haute-tiges ou cépées.



Plan de repérage des arbres de haute-tige et des cépées.  
Massif boisé sur les hauteurs de la parcelle conservé.  
Plantations de nouveaux sujets : 67 arbres de hautes-tiges ou cépées.

○ *Arbre existant conservé*



● Melia azedarach (Lilas des Indes)  
Quantité : 8 unités



● Quercus ilex (Chêne vert)  
Quantité : 7 unités



● Eriobotrya japonica (Néflier du japon)  
Quantité : 12 unités



● Celtis australis (Micocoulier de Provence)  
Quantité : 14 unités



● Cercis siliquastrum (Arbre de Judée)  
Quantité : 21 unités



● Tamarix tetrandra (Tamaris de France)  
Quantité : 5 unités



Plan de repérage des massifs de plantations



*Atriplex halimus*  
Arroche arbustive



*Salix rosmarinifolia*  
Saule à feuilles de romarin



*Erigeron karvinskianus*  
Erigeron de Karvinski



*Gaura lindheimeri*  
Gaura



*Santolina chamaecyparissus*  
Santoline petit-Cyprés



*Phlomis fruticosa*  
Sauge de Jérusalem



Paillage - plaquette/mulch



Paillage minéral

Arbustes - Haie



*Nerium oleander* - Laurier rose  
(persistant)

Arbustes tapissants



*Rosmarinus officinalis*  
Romarin  
(persistant)



*Hypericum calycinum*  
Millepertuis calycinal  
(semi-persistant)



*Abelia grandiflora*  
Abélie  
(persistant)



*Pittosporum tobira*  
Pittospore  
(persistant)



Plan de repérage des massifs de plantations type couvre-sols

Arbustes jardinières



Atriplex halimus  
Arroche arbustive



Cistus laurifolius  
Ciste laurifolius



Punica granatum  
Grenadier à fleurs



Salix rosmarinifolia  
Saufe à feuilles de romarin



**Jasmin à nombreuses fleurs ou jasmin blanc**  
(*Jasminum polyanthum*)

**Famille :** oleaceae (olivier)  
Plante non indigène  
Plante grimpante  
**Floraison :** printemps  
**Feuillage :** semi-persistant  
**Utilisation :** grillage  
**Sol :** drainé et accepte les sols calcaires  
**Exposition :** soleil  
**Port h\*l :** 3\*  
Disponible en pépinière

Ce jasmin qui craint le vent est préconisé pour les lieux de passage ; en effet, sa floraison printanière transforme les jardins en paradis parfumé.



**Jasmin officinal**  
(*Jasminum officinale*)

**Famille :** oleaceae (olivier)  
Plante non indigène  
Plante grimpante  
**Floraison :** printemps, été  
**Feuillage :** semi-persistant  
**Utilisation :** grillage  
**Sol :** riche, drainé et accepte les sols calcaires  
**Exposition :** soleil  
**Port h\*l :** 12\*

Introduit en Europe dans le courant du 16ème siècle, cette plante originaire de Chine produit des fleurs d'une odeur très agréable. Il est recommandé de diriger la croissance des jeunes plans.



**Jasmin de Grasse, Jasmin d'Espagne, Jasmin Royal**  
(*Jasminium grandiflorum*)

**Famille :** oleaceae (olivier)  
Plante non indigène  
Plante grimpante  
**Floraison :** été  
**Feuillage :** caduc  
**Utilisation :** grillage  
**Sol :** riche, drainé et accepte les sols calcaires  
**Exposition :** soleil

L'absolue de jasmin est très prisée des parfumeurs.



**Chèvrefeuille étrusque**  
(*Lonicera etrusca*)

**Famille :** caprifoliaceae (chèvrefeuille)  
Plante indigène  
Plante grimpante  
**Floraison :** été, automne  
**Feuillage :** semi-persistant  
**Utilisation :** grillage  
**Sol :** riche, drainé  
**Exposition :** soleil, mi-ombre  
Résiste au gel.  
**Port h\*l :** 4\*

La floraison (jaune) est très décorative et parfumante. Les fruits sont toxiques et peuvent provoquer des troubles digestifs.



**Solanum jasmoïdes**  
(*Solanum jasmoïdes*)

**Famille :** solanaceae (pomme de terre)  
Plante non indigène  
Plante grimpante  
**Floraison :** été, automne  
**Feuillage :** semi-persistant  
**Utilisation :** grillage  
**Sol :** riche, drainé  
**Exposition :** soleil  
**Port h\*l :** 6\*



Grimpantes